

CONTRAT DE MARIAGE PACS - DONATION ENTRE EPOUX (DEE)

DOCUMENTS NECESSAIRES

ETAT-CIVIL

- Copie de la carte nationale d'identité
- Extrait d'acte de naissance de moins de deux (2) mois

Contactez votre mairie de naissance ou faites votre demande sur le site service-public.fr. Si vous êtes nés à l'étranger, faites votre demande sur le site diplomatie.gouv.fr. Dans ce cas, l'extrait d'acte de naissance doit être accompagné de sa traduction par un traducteur assermenté ou une autorité consulaire. Selon le pays, l'acte doit être revêtu de l'apostille ou légalisé ou en est dispensé (s'informer auprès de l'ambassade ou du consulat du pays émetteur de l'acte).

- Extrait d'acte de naissance de mariage de moins de deux (2) mois pour une DEE
- Fiche de renseignements d'état-civil jointe

Pièces complémentaires pour le partenaire étranger né à l'étranger

- Certificat de coutume établi par les autorités compétentes ou la représentation diplomatique du pays étranger.
- Certificat de non-Pacs daté de moins de trois (3) mois. Il peut être demandé au moyen du [cerfa n°12819*04](#) accompagné d'une photocopie d'une pièce d'identité valide.
- Attestation de non-inscription au répertoire civil si le partenaire réside en France depuis plus d'un an. Cette attestation permet de vérifier l'absence de décision de tutelle ou curatelle. Elle doit être demandée par courrier, par télécopie (en cas d'urgence) ou par courriel au [Service central d'état civil - répertoire civil](#) (en précisant ses nom, prénoms, date et le lieu de naissance et l'adresse à laquelle l'attestation doit être envoyée).

Pour un contrat de mariage, joindre également :

- Justificatifs des comptes et placements bancaires et tous documents justifiant du montant de vos économies
- Titre(s) de propriété du(des) bien(s) immobilier(s)
- Acte d'achat du fonds de commerce, artisanal, professionnel, clientèle / k-bis et/ou statuts de la société
- Acte d'achat des parts sociales
- Copie(s) carte grise et valorisation argus
- Dossier de contrat d'assurance-vie
- Document justifiant de l'emploi de fonds personnels pour le compte de l'indivision
- Relevé et/ou tableau d'amortissement de prêt (et cautionnement)

Délai de réalisation approximatif : quinze jours à réception des pièces

2, rue Delpesch
CS 80205
80002 AMIENS CEDEX 1
Tél. : 03 22 91 57 38

office1552@notaires.fr
www.1552.fr

Négociation Immobilière
Tél. : 03 22 80 41 71
immobilier.80010@notaires.fr

Gérance Immobilière
Tél. : 03 22 80 41 76
comptabilite.80010@notaires.fr



Charles COUVREUR
Cécile BRUYANT

